

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. L'Espérance qu'on se promet du succès des négociations qui se continuent à *Londres* & à *Hannover*, pour régler les différends entre cette Cour & celle de *Londres*, est aussi celle du public, & sur-tout du public commerçant, qui aspire à recueillir sans interruption les fruits des arrangemens qui ont été faits pour mettre le commerce de ce Royaume sur un pied florissant, principalement pour les débouchés & le débit des Manufactures du Royaume. Cette matière de commerce fait éclore de tems en tems des Ecrits remarquables. Il s'en trouve un entre autres qui nous a paru mériter d'être mis en substance sous les yeux de nos Lecteurs. L'Auteur s'y exprime en ces termes.

« C'est une maxime généralement reçûe dans
 » les Etats bien réglés, que le commerce y doit
 » être libre, & que les Souverains ne peuvent
 » raisonnablement s'en mêler que pour le pro-
 » téger & pour en procurer à leurs sujets la
 » facilité & l'augmentation, en les excitant,
 » par des encouragemens, à faire ce qui peut
 » leur être le plus avantageux. Mr. Colbert
 » adopta cette maxime au commencement de
 » son Ministère. Elle a réussi en France avec un
 » succès presque incroyable, depuis 1660 jus-
 » qu'en 1700. Pour la mettre en pratique,
 » ce Ministre jugea qu'il étoit nécessaire de
 » choisir une personne capable de diriger sans
 » intérêt & par un même esprit, les opérations
 » que